

REGLEMENT JEU CONCOURS FACEBOOK
CAMILLE ALBANE –**VARIATIONS** - 2018
Du 29/06/2018 au 26/08/2018

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La Société CA FRANCE (Camille Albane Paris - France), Société par Actions Simplifiée, au capital de 200 000 € (deux cent mille euros) dont le siège social est sis 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 433 350 915 (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** »), organise un jeu concours sur le principe d'un vote portant sur les nouveaux visuels de la Collection CAMILLE ALBANE Printemps/ Eté 2018 intitulée « VARIATIONS » suivi d'un tirage au sort, pour la période du **29/06/2018** dès dix-huit heures **au 26/08/2018** minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi) accessible sur la page nationale Facebook de la Société Organisatrice (ci-après désigné le « **Jeu** ») attribuant au Participant gagnant un bon d'achat de 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises) à valoir sur le site e-commerce de la Société Organisatrice (ci-après désigné la « **Dotation** »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet via le réseau social Facebook sur la page nationale de la Société Organisatrice.

Ce Jeu et sa promotion ne sont pas gérés ni parrainés par Facebook. La Société Organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion. Les informations communiquées par les participants sont fournies à la Société Organisatrice et non à Facebook.

Les informations fournies à Facebook par le Participant ne seront utilisées que dans le cadre des autorisations qu'il aura accordées à Facebook.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu ainsi que de la loi et de la réglementation française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement complet peut être consulté en ligne sur le site officiel CAMILLE ALBANE (<https://www.camillealbane.com>) pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU

Pendant sa durée, le Jeu est annoncé dans la rubrique actualité du site officiel de la Société Organisatrice (<https://www.camillealbane.com>), mais également sur les réseaux sociaux sur l'ensemble des comptes officiels de la Société Organisatrice:

- Facebook (<https://www.facebook.com/CamilleAlbane.Paris>) ;
- Instagram (<https://www.instagram.com/camillealbaneparis>) ;
- Twitter (<https://twitter.com/camillealbane>).

Le Jeu sera aussi annoncé sur les pages Facebook des salons franchisés du réseau CAMILLE ALBANE, ayant accepté le relai des informations de la Société Organisatrice sur leur page personnelle.

Les modalités de participation au Jeu sont indiquées sur le site officiel DESSANGE (<https://www.camillealbane.com>).

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

4.1. CE JEU EST OUVERT A TOUTE PERSONNE MAJEURE, résidant en France métropolitaine (ci-après désigné le « **Participant** ») ayant participé au vote dédié à la Collection CAMILLE ALBANE Printemps/ Eté 2018 intitulée « VARIATIONS » sur la page nationale Facebook de la Société Organisatrice entre le 29/06/2018 dès dix-huit heures et le 26/08/2018 minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Toute participation enregistrée par la Société Organisatrice après le délai susvisé ne sera pas prise en compte.

L'accès au Jeu est interdit aux personnes ayant un lien juridique direct ou indirect, à titre occasionnel ou permanent, avec la Société Organisatrice, ses filiales, ses partenaires et leurs filiales, toute société participant à l'organisation et à la diffusion du Jeu, ainsi que les personnes ayant des liens de parenté directs avec les personnels et/ou collaborateurs de la Société Organisatrice.

La participation est limitée à une par personne.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la Dotation.

Toute participation par voie postale est exclue.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'un Participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du Participant. Toute inscription ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout Participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du Jeu.

4.2. Le Jeu est accessible sur la page nationale Facebook de la Société Organisatrice (<https://www.camillealbane.com>).

Pour participer au Jeu, Tout participant devra respecter les conditions suivantes ;

- a) Se connecter à son compte Facebook puis se connecter au module de Jeu sur la page nationale Facebook de la Société Organisatrice (<https://www.facebook.com/CamilleAlbane.Paris>) ;
- b) Élire l'un des 9 (neuf) visuels de coiffure de la Collection Printemps/Eté 2018 CAMILLE ALBANE « VARIATIONS » puis valider son choix en cliquant sur « voter » et confirmer son choix en cliquant sur « Valider le vote » ;

- c) Compléter les informations obligatoires du formulaire d'inscription qui se compose comme suit ; Adresse e-mail, Prénom, Nom, Code Postal, Numéro de téléphone portable et date de naissance ;
- d) Accepter les Conditions de Participation de la Société Organisatrice disponibles en cliquant sur le lien prévu à cet effet ;
- e) Accepter ou refuser de recevoir des informations de communication et de marketing de la Société Organisatrice par email et/ou par téléphone à l'issue du Jeu en cliquant sur les possibilités « OUI » ou « NON » prévues à cet effet ;
- f) Valider son inscription en cliquant sur « Continuer » ;
- g) Dès la validation de sa participation, le Participant pourra prendre connaissance du taux de votes attribués aux différents visuels faisant l'objet du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruption des communications électroniques altérant les participations au Jeu.

ARTICLE 5 – PRINCIPE DU JEU

La Dotation du Jeu sera attribuée selon le déroulement de sélection suivant :

- 1. Le vote du Participant est effectué conformément aux prescriptions de l'article 4.2 du présent règlement.** La comptabilisation des votes sur Facebook se déroulera du 29/06/2018 à dix-huit heures au 26/08/2018 à minuit.
Le Participant pourra être informé, postérieurement à son vote, du taux de votants (en pourcentage) pour le visuel qu'il aura sélectionné grâce à l'indication du taux de participation attribué au visuel sélectionné.
- 2. Un tirage au sort sera effectué parmi les Participants du visuel ayant recueilli le plus de votes.** La Société Organisatrice procédera à ce tirage au sort informatique le 27/08/2018 avant minuit.
- 3. Le visuel de la Collection CAMILLE ALBANE « VARIATIONS » qui aura recueilli le plus de participations ainsi que le Participant gagnant seront annoncés sur la page Facebook de la Société Organisatrice le 29/08/2018 avant dix-huit heures et trente minutes.**

Les Participants sont informés que la date de comptabilisation des votes, la date d'annonce du visuel gagnant ainsi que la date de tirage au sort pourront être modifiées par la Société Organisatrice sans préavis, en cas de survenance d'un événement de force majeure rendant impossible leurs tenues au jour prévu. Dans ces circonstances, la Société Organisatrice procédera aux délibérations à une date ultérieure et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être adressée à ce titre.

ARTICLE 6 – DOTATION

6.1. La Société Organisatrice met en jeu grâce à ce Jeu Concours, 1 (une) Dotation d'une valeur unitaire de 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises) à valoir pour tout achat de produits des gammes CAMILLE ALBANE exclusivement sur le site internet (<https://shop.camillealbane.com/>).

6.2. L'utilisation de la Dotation est strictement réservée à un achat en ligne sur le site e-commerce <https://shop.camillealbane.com/>

Le Participant gagnant ayant reçu une Dotation ne pourra pas utiliser la valeur de celle-ci pour un achat de produits des gammes CAMILLE ALBANE dans un des salons du réseau CAMILLE ALBANE ou pour l'achat de prestations ou de tous autres services proposés par les Salons du réseau CAMILLE ALBANE.

AUCUN PRODUIT NE SERA DELIVRE EN POINT DE VENTE PHYSIQUE AU SEIN DU RESEAU DE SALON DE COIFFURE SOUS ENSEIGNE «(CAMILLE ALBANE)» EN ECHANGE DE LA DOTATION.

6.3. Pour passer commande, le Participant gagnant devra se connecter sur le site internet e-commerce <https://shop.camillealbane.com/> pour réaliser un achat de produits des gammes CAMILLE ALBANE avant 31/12/2018 pour un montant de 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises). Il devra renseigner le code composé de lettres et de chiffres figurant sur la Dotation, lors de la commande.

6.4 La Dotation, une fois créditée sur le compte du Participant gagnant ne peut être utilisée qu'en une seule fois.

En cas de commande inférieure au montant de la Dotation, le montant différentiel ne pourra pas être utilisé par le Participant gagnant pour une commande ultérieure. Par conséquent, le solde inutilisé par le Participant gagnant sera définitivement perdu.

En cas de commande supérieure au montant de la Dotation, le Participant gagnant devra payer par carte bancaire le montant restant à sa charge.

Toutes les modalités et conditions de la passation de commande et de livraison sont soumises aux Conditions Générales de Vente de la Société Organisatrice disponibles sur le site <https://shop.camillealbane.com> règlementant tout achat en ligne.

6.5. La Dotation n'est pas cumulable avec une quelconque offre promotionnelle qui est ou qui sera développée par la Société Organisatrice.

6.6. La Dotation offerte au Participant gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation que ce soit, ni à la remise de sa contre-valeur en somme d'argent (totale ou partielle), ni à son échange, ni à un avoir ou remplacement contre un autre lot, de quelle que valeur que ce soit, pour quelle que cause que ce soit.

6.7. Pour toutes éventuelles suggestions relatives à la Dotation, il convient de contacter ;

- par courrier postal à l'adresse suivante : CA FRANCE – Service Digital – Jeu Concours Variations - 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : smocamille@gmail.com

6.8. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruption, sous quelque forme que ce soit, du bon fonctionnement du site internet e-commerce <https://shop.camillealbane.com> altérant les possibilités d'achat pendant la période susvisée. Toutefois, la Société Organisatrice peut, en cas de défaillance informatique et après la réclamation d'un Participant gagnant, envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen de communication justifiant de sa réception, faire valoir la Dotation pour une durée excédant la période susvisée.

Toute réclamation relative à l'impossibilité du Participant de faire valoir son gain sur le site internet de la Société Organisatrice doit se faire à l'adresse suivante :

- - par courrier postal à l'adresse suivante : CA FRANCE – Service Digital – Jeu Concours Variations - 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS
- - par e-mail à l'adresse électronique suivante : smocamille@gmail.com

LA SOCIETE ORGANISATRICE SE RESERVE ALORS LE DROIT, DE REPORTER LA DOTATION SUR UNE PERIODE HORS PROMOTIONNELLE ET/ OU SUR DES PRODUITS DESIGNES.

ARTICLE 7 - OBTENTION DE LA DOTATION

7.1. Une fois délivrée par la Société Organisatrice, la Dotation est sous le contrôle du Participant.

La Dotation n'est nullement nominative ; le Participant gagnant est libre de conserver ou de céder le code permettant l'achat sur le site e-commerce à une tierce personne.

Le Participant gagnant sera contacté par téléphone ou par email entre le 27/08/2018 et le 29/08/2018. Les modalités d'utilisation de la Dotation lui seront indiquées à cette occasion.

A défaut de réponse suite à la prise de contact de la Société organisatrice auprès du Participant gagnant, entre le 27/08/2018 et le 29/08/2018 avant midi, le Participant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à la Dotation.

Une publication Facebook annoncera également le 29/08/2018 avant dix-huit heures et trente minutes, le Participant gagnant avec mention de son prénom ainsi que le visuel ayant été choisi par celui-ci.

7.2. En cas de réclamation sur les dotations, il convient de contacter le service consommateurs soit :

- par courrier postal à l'adresse suivante : CA FRANCE – Service Digital – Jeu Concours Variations - 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS
- par E-mail à l'adresse électronique suivante : smocamille@gmail.com

7.3. En cas de renonciation par le Participant gagnant de sa Dotation, un nouveau tirage sera effectué dans les plus brefs délais par la Société Organisatrice et ce, conformément à l'article 5 du présent règlement.

ARTICLE 8 – LIVRAISON DES PRODUITS

Les commandes à destination des Participants gagnants ne peuvent être livrées qu'en France métropolitaine.

Lors de sa commande, le Participant gagnant devra choisir l'un des trois (3) modes de livraison proposés sur le site internet e-commerce à savoir ; en retrait dans un salon-relai CAMILLE ALBANE, en relais Pickup ou en livraison à domicile sur rendez-vous.

La livraison en salons-relais s'effectue à titre gracieux au profit du Participant gagnant. Pour les commandes inférieures à 60 € TTC (soixante euros toutes taxes comprises), les frais de port seront déduits du montant attribué à la Dotation à raison de 7,50 € TTC (sept euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) pour une livraison en relais Pickup ou 8,50 € TTC (huit euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) pour une livraison à domicile sur rendez-vous. Toute commande égale ou supérieure à 60 € TTC (soixante euros toutes taxes comprises), bénéficiera du port gratuit.

ARTICLE 9 – DROIT ET DELAI DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 121-29 du Code de la Consommation, le Participant gagnant ayant effectué une commande sur le site internet <https://shop.dessange.com/> dispose de 14 (quatorze) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer des pénalités, sauf les frais de retour. Ce délai court à compter de la réception de la commande.

Le Participant gagnant devra exercer son droit de rétractation par notification, dénuée d'ambiguïté, en exprimant clairement sa volonté de se rétracter, à l'adresse suivante : DBA, Service Clients e-commerce – ZI de la Garderie – 56520 GUIDEL.

Le professionnel n'impose pas une notification de rétractation sous forme particulière mais rappelle au Participant gagnant que la charge de la preuve de l'exercice de ce droit pèse sur lui.

Pour exercer son droit de rétractation, le Participant gagnant devra retourner le(s) Produit(s) dans son (leur) conditionnement et emballage d'origine non ouvert(s) et accompagné(s) du bon de livraison dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la notification de l'exercice de son droit de rétractation à l'adresse suivante : DBA, Service Clients e-commerce – ZI de la Garderie – 56520 GUIDEL - FRANCE.

Le Participant gagnant supporte les frais de retour des produits sur lesquels il souhaite user de son droit de rétractation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser le remboursement des produits retournés dans le cas où ceux-ci auraient été ouverts et utilisés par le Participant gagnant.

Après réception et sur demande expresse du Participant, DBA attribuera, un nouveau code promotionnel sur le compte du Participant/gagnant à hauteur des sommes correspondantes au(x) produit(s) retournés et s'il y a eu, des frais de livraison au plus tard, 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

TOUT RISQUE LIE AU RETOUR DU (DES) PRODUIT(S) EST A LA CHARGE DU PARTICIPANT GAGNANT. LES PRODUITS RETOURNES OUVERTS, UTILISES, INCOMPLETS, ABIMES, ENDOMMAGES, DETERIORES, SALIS OU AYANT SUBI TOUTE AUTRE DETERIORATIONS NE SERONT PAS REMBOURSES.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CA FRANCE – Service Digital – Jeu Concours Variations - 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS.

La demande de règlement doit être effectuée avant le 29/08/2018 à dix-huit heures et trente minutes, cachet de la poste faisant foi.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne à l'adresse du Site internet de la Société Organisatrice (<https://www.camillealbane.com>) pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 11 - LITIGES ET RESPONSABILITES

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture du Jeu, à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE – Service Digital – Jeu Concours Variations - 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS

La Société Organisatrice se réserve le droit en cas de survenance de circonstances indépendantes de sa volonté, de modifier, suspendre, annuler le Jeu, ou toute condition de participation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le

ou les auteur(s) de cette (ces) fraude(s). La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de fraude(s), cas de force majeure ou d'événement imprévu, l'attribution de la Dotation devait être annulée, reportée ou modifiée ou la durée du Jeu écourtée.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'incident de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ou de tout autre cas de force majeure.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue au Participant gagnant du Jeu, qu'il s'agisse de la qualité du lot par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants au Jeu, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les gagnants du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 12 – VIE PRIVEE ET DONNEES PERSONELLES

10.1. La participation au Jeu demande aux Participants de communiquer des informations nominatives et personnelles citées à l'article 4.2. ci-dessus.

Les informations recueillies à cette occasion seront conservées par la Société Organisatrice conformément à sa Politique Générale de Protection des Données disponible en cliquant sur le lien prévu à cet effet et en conformité avec le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016.

La Société Organisatrice pourra, selon les autorisations octroyées par le Participant lors de son adhésion au Jeu comme décrite à l'article 4.2. e) susvisé, soumettre des newsletters, sms ou toutes autres offres de communication et de marketing.

10.2. En cas d'obtention de la Dotation par le Participant gagnant, celui-ci devra renseigner le questionnaire relatif à ses données personnelles nécessaires à toute passation de commande sur le site e-commerce de la Société organisatrice. En effet, en application des conditions générales de vente de cette dernière, toute commande conclue par voie électronique requiert obligatoirement les informations nominatives et personnelles aux fins de livraisons du(des) bien(s) commandé(s).

En pratique, lors de l'inscription du Participant gagnant sur le Site e-commerce CAMILLE ALBANE pour faire valoir sa Dotation, la Société Organisatrice recueille les données personnelles grâce au formulaire d'inscription, à savoir ;

- Un identifiant et un mot de passe confidentiel pour créer un compte lui permettant de passer une commande.
- Ses nom et prénom
- Son adresse courriel
- Son adresse personnelle et son adresse de facturation
- Son numéro de téléphone personnel.

Les informations recueillies sur ce site font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des commandes par le site de la Société Organisatrice et par ses prestataires (à savoir notamment le traitement, le paiement et la livraison des commandes).

Ponctuellement, les données personnelles du Participant pourront avec leur accord, être utilisées dans le cadre d'une participation à des opérations marketing (types jeux, concours, etc...) organisées par le Site de la Société Organisatrice sur son Site.

Les Données Personnelles collectées sur le site sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice, ses filiales, ses sous-traitants et à ses partenaires pour la stricte réalisation des finalités mentionnées ci-dessus.

Aucune donnée personnelle collectée sur le présent site <https://www.camillealbane.com> n'est cédée à des tiers, autres que ceux indiqués ci-dessus, ou utilisée à des fins qui ne seraient pas prévues au titre de la présente rubrique.

Conformément aux dispositions du règlement général de protection des données personnelles (règlement UE 2016/679), chaque gagnant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite :

- par courrier postal à l'adresse suivante : CA FRANCE – Service Digital – Jeu Concours Variations - 39, Avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS.
- par courriel à l'adresse électronique suivante : smocamille@gmail.com

ARTICLE 13 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Toutes les marques citées sont des marques déposées et enregistrées à l'INPI par leur propriétaire. La reproduction, la représentation ou l'exploitation des marques ou de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.